

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2002

14 octobre 2009

SOMMAIRE

Aceras Investment S.A.	96071	Kebo Holding S.A.	96081
Autumn Leaves S.A.	96050	Kestego SICAV-SIF	96066
Bakery Investment Luxembourg S.à r.l.	96080	Kitry Group S.A.	96096
Bergem Immo S.A.	96051	KKR Future Investments S.à r.l.	96061
Bibas S.A.	96083	Korpus S.A.	96068
Biomet Luxembourg S.à r.l.	96081	La Voile Sàrl	96080
Brill Invest S.A.	96050	Netcore PSF S.A.	96068
Centaur Advisory S.A.	96066	N N B	96067
CMS Management Services S.A.	96094	Noble Holding International (Luxem- bourg) S.à r.l.	96051
Coldstream Sàrl	96070	Palmer Offices S.à r.l.	96083
Compagnie Financière Holding «La Petite Amboise» S.A.	96067	Patron Financing S.à r.l.	96094
Cyanea S.à r.l.	96095	Pil S.à r.l.	96096
Cyanea S.à r.l.	96050	Point Lobos S.à r.l.	96083
Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.	96064	Prentice S.A.	96083
Everfin International-Finint S.A.	96063	Pricourt International S.A.	96066
Finsevi S.A.	96068	R.B.I.C. S.A.	96071
First Foods S.A.	96082	Sebino Properties S.à r.l.	96079
First Foods S.A.	96082	Sigur H S.A.	96069
Fitness and Health Company, S.à r.l.	96064	Soparfi S.A.	96096
Flex-N-Gate Luxembourg S.à r.l.	96082	Spartex S.A.	96094
GP S.à r.l.	96080	Swisscanto (Lu) Portfolio Funds Manage- ment Company S.A.	96081
Holwoni International S.à r.l.	96084	Teckimmo S.A.	96063
I.C. Productions S.A.	96069	Topdanmark Holding S.A.	96082
Immo Frisange S.A.	96065	Trabor S.A.	96069
Industrial Equipment S.A.	96050	United Consultants International S.A. ...	96065
Itach A.G.	96067	United Ventures S.A.	96065
JCM Lux S.à r.l.	96095	Valianna S.A.	96064
JP Immo-Consult S.à r.l.	96062	Viehzentrale Weideland G.m.b.H.	96070
JÜRGEN - SCHILLO G.m.b.H., Frisör und Toupetstudio	96069	Wasdale Luxembourg S.à r.l.	96081
Kalle Development S.à r.l.	96063	Whirlpool Luxembourg	96096
Keane, Piper & Associates S.A.	96062	WH Selfinvest	96082
		WORLD COLOR PRESS INC., Succursale Luxembourg	96096

Cyanea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.818.

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 18 août 2009

1) Madame Marlies WEISE et la société à responsabilité limitée ALCANJANE S.à r.l. ont démissionné de leur mandat de gérant.

2) Monsieur Michael WEISE, gérant, né le 27 avril 1949 à Zittau, Allemagne, demeurant professionnellement à 13597 Berlin, Allemagne, Freiheit 6, et Monsieur Wolfgang BARG, gérant, né le 26 septembre 1950 à Mülheim an der Ruhr, Allemagne, demeurant professionnellement à 13597 Berlin, Allemagne, Freiheit 6, ont été nommés comme gérants pour une durée indéterminée, chacun avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 30 SEP. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CYANEA S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2009125236/18.

(090150888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Brill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 101.850.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 septembre 2009

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Norbert MEISCH, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH SUR ALZETTE, en qualité de président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2009.

Norbert MEISCH / Francis ROMANO / Laurent WEBER

Référence de publication: 2009125239/12.

(090150945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Autumn Leaves S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 89.334.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 septembre 2009

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Norbert MEISCH, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH SUR ALZETTE, en qualité de président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2009.

Norbert MEISCH / Francis ROMANO / Laurent WEBER

Référence de publication: 2009125240/12.

(090150944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Industrial Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 101.837.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 septembre 2009

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Norbert MEISCH, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH SUR ALZETTE, en qualité de président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2009.

Norbert MEISCH / Francis ROMANO / Laurent WEBER.

Référence de publication: 2009125242/12.

(090150942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Bergem Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 101.955.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 septembre 2009

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Norbert MEISCH, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH SUR ALZETTE, en qualité de président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2009.

Norbert MEISCH / Francis ROMANO / Laurent WEBER.

Référence de publication: 2009125243/12.

(090150941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Noble Holding International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.770.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.311.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of September.

Before Us, Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NOBLE CORPORATION, an exempt company limited by shares existing and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office P.O. Box 309GT, Uglad House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, here represented by Robert W. Adriaansen, attorney-at-law, professionally residing in the City of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 September 2009.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

- NOBLE CORPORATION is the sole shareholder (the "Sole Member") of NOBLE HOLDING INTERNATIONAL (CAYMAN) LIMITED, an exempt limited company existing and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office P.O. Box 309GT, Uglad House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands (the "Company").

- That by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on 23 September 2009, the Company resolved to transfer, with full corporate and legal continuance and without the Company being dissolved, its registered seat and central administration from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg. All formalities required under the laws of the Cayman Islands to implement that resolution have been duly completed.

The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer, with full corporate and legal continuance and without the Company being dissolved, of the registered office and central administration of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, as from the date of this notarial deed;

2. Re-registration of the Company as a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name NOBLE HOLDING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l. and acquisition of the Luxembourg nationality arising out of the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the financial accounts of the Company as at the date of this notarial deed;

4. Increase of the share capital of the Company to an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), out of the share premium account;

5. Merger of the whole of the current stock at a 5:1 rate;

6. Complete restatement of the Company's articles of association so as to make them consistent with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

7. Removal of the current directors and appointment for an unlimited term of four (4) new directors;

8. Establishment of the registered office of the Company at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

9. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,750,000 (two million seven hundred and fifty thousand United States Dollars);

10. Subscription and payment of the capital increase under item 9. by the Sole Member, through the contribution in kind of 2 (two) receivables;

11. Amendment to Article 8 of the Articles of Association of the Company; and

12. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Member resolves to transfer, with immediate effect, full corporate and legal continuance and without the Company being dissolved, the registered seat and central administration of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg. The Sole Member further warrants that all formalities required under the laws of the Cayman Islands to implement such transfer have been already duly completed.

Second resolution

The Sole Member resolves that the Company re-register as a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name NOBLE HOLDING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., acquire the Luxembourg nationality and as from the date of this deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Member resolves to approve the opening balance sheet of the Company as at the date of this notarial deed, a copy of which shall remain attached hereto. For the avoidance of doubt the Sole Member acknowledges that the balance sheet of the Company includes an Income-Participating Loan with a nominal value of USD 1,449,521,813.79 (one billion four hundred and forty-nine million five hundred and twenty-one thousand eight hundred and thirteen United States Dollars and seventy-nine cents), constituting a debt of the Company.

Fourth resolution

The Sole Member resolves to increase the subscribed share capital of the Company by USD 9,997 (nine thousand nine hundred and ninety-seven United States Dollars) in order to bring it from its present amount of USD 10,003 (ten thousand and three United States Dollars) divided into 10,003 (ten thousand and three) registered shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, to the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), by the issue of 9,997 (nine thousand nine hundred and ninety-seven) new shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, having the same rights as the shares already existing.

This increase shall be paid out of the share premium account in the balance sheet approved in the third resolution above.

Fifth resolution

The Sole Member resolves to convert the 20,000 (twenty thousand) existing shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each into 4,000 (four thousand) shares with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, through the exchange of 5 (five) existing shares for 1 (one) new share.

Sixth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Member resolves to completely restate the articles of association of the Company so as to make them consistent with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

"Name - Registered office - Object - Term

Art. 1. There hereby exists a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by these articles of association and by current Luxembourg laws, in particular the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on sociétés à responsabilité limitée, as amended, and these articles of association.

At any time, the Sole Member may join with one or more joint members and, in the same way, the subsequent members may take the appropriate measures to restore the single membership of the Company. As long as the Company remains with one (1) member, he shall exercise the powers devolved to the general meeting of members (the "General Meeting").

Art. 2. The Company's name is NOBLE HOLDING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any way whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies; to acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, and other property, rights and interests in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company related in any way to the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the

Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner whatsoever and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without relying on the law of July 31st, 1929 on Holding Companies. The Company can perform all commercial, technical and financial operations connected directly or indirectly with all areas described above in order to facilitate the fulfillment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office and central administration in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of an extraordinary General Meeting deliberating in the manner required to amend these Articles.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors (the "Board").

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company. Such temporary measures shall be taken and notified to all interested parties by the Board.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 6. The Company does not come to an end as a result of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any member shall not, under any circumstances whatsoever, require the sealing of the assets and documents of the Company, or interfere in any manner with the administration of the Company. Whenever exercising their rights, they must refer to financial statements and to the resolutions of the General Meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 4,000 (four thousand) shares with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each.

Art. 9. Each share shall bear one (1) single identical voting right at the time of voting.

Art. 10. The shares shall be freely transferable among the members.

Shares shall not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarters of the share capital have agreed thereto in a General Meeting.

Otherwise the provisions of articles 189 and 190 of the coordinated law on commercial companies shall apply.

The shares shall be indivisible with regard to the Company, which shall acknowledge only one single owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company shall be managed by the Board, consisting of at least two (2) members, who shall be individuals and need not to be members of the Company. At least one (1) Board member shall be elected out of candidates who shall be residents of or shall have their permanent place of work in the Grand Duchy of Luxembourg (the "Class A Board Members") and at least one (1) Board member shall be elected out of candidates who need not reside in any specific place (the "Class B Board Members").

The Board members are elected for an unlimited term.

The Board members are elected by the General Meeting, or as the case may be, by the Sole Member, which shall set down their remuneration. The Class A Board Members and the Class B Board Members are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Board member may be removed by the General Meeting of the, or as the case may be, by the Sole Member.

The Board may delegate part of its powers to committees consisting of such Board members as it sees fit and may set down the powers of such committees.

The Board may delegate part of its powers to one (1) chief executive officer and officers, either members or not, who shall handle the day-to-day operations of the company, have powers as the Board sees fit and operate under the direct supervision of the Board.

Special and limited powers may be delegated in determined matters to one or more agents, either members or not.

Art. 12. The Board may elect from among its members one (1) chairman (the "Chairman") and one (1) deputy-chairman (the "Deputy-Chairman"). It may also appoint one (1) secretary, who need not be a Board member and who shall be responsible for keeping the minutes of the Board meetings.

The Board shall meet upon call by the Chairman, or two (2) of its members, at the place stated in the meeting notice. The Chairman shall chair all Board meetings; if absent, the Board may elect another Board member as chairman pro tempore by majority vote of the Board members present at any such meeting.

Written notice of any Board meeting must be given to the Board members at least five (5) days ahead of the date scheduled for such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each Board member in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A specific notice shall not be required for a Board meeting to be held at a time and location stated in a prior resolution passed by the Board.

Any Board member may act at any Board meeting by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, any other Board member as his proxy.

A Board member may represent more than one of his fellow Board members.

Any Board member may attend any Board meeting by conference-call, videoconference or through any other similar means of communication allowing all those attending the meeting to hear one another. Attendance of a Board meeting through these means is equivalent to attendance in person of such meeting.

The Board shall validly deliberate or act only if at least two (2) of its members, of whom at least one (1) Class A Board Member and one (1) Class B Board Member, are attending or represented.

Any action taken by the Board shall be approved through the affirmative vote of a simple majority of Board members attending or represented at the meeting.

The Board may, unanimously, pass circular resolutions in writing, by email, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. All such circular resolutions shall form the minutes giving evidence of such resolutions.

Art. 13. The company shall be bound through the joint signatures of one (1) Class A Board Member and one (1) Class B Board Members.

The minutes of any Board meeting shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Deputy-Chairman, or by two (2) Board members. Copies or extracts of such minutes which shall be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the Deputy-Chairman or by one (1) Class A Board Member and one (1) Class B Board Member.

Art. 14. The death or resignation of a Board member, for any reason whatsoever, shall not trigger the dissolution of the Company.

Art. 15. The Board members shall not incur, by reason of their office, any personal liability in relation to commitments regularly made by them on behalf of the Company. They shall be authorized agents only and be therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Members' decisions

Art. 16. Members' decisions are taken through resolutions in General Meetings.

Art. 17. Resolutions are validly passed when taken by members representing more than half of the capital.

If this quorum is not met at a first General Meeting, the members are immediately convened by registered mail to a second General Meeting.

At this second General Meeting, resolutions shall be passed at the majority of votes whatever the number of shares represented.

However, resolutions amending of these articles of association shall be passed by a majority vote representing three quarters of the capital.

Every General Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board may from time to time set down.

The Sole Member shall exercise alone the powers devolved to the General Meeting under the provisions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée).

As a result thereof, all decisions which exceed the powers of the Board are taken by the Sole Member.

Financial year - Annual accounts

Art. 18. The Company's financial year shall begin on January 1st and end on December 31st.

Art. 19. Each year, as of December 31st, the Board shall draw up a balance sheet which shall include a breakdown of the assets of the Company, together with its debts and liabilities and shall be joined with an annex summarizing all its commitments and the debts of the Board members(s) toward the company.

At the same time, the Board shall draw up a profit and loss account which shall be submitted for approval to the General Meeting, together with the balance sheet.

Art. 20. Each member inspect the inventory, balance sheet and the profit and loss account at the registered office.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of such net profit shall be credited to the statutory reserve.

Such allowance shall cease to be compulsory as soon as the statutory reserve shall amount to one tenth of the issued share capital but shall be resumed until the reserve account is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced below its minimum amount.

The balance shall be distributed to the members. However, the General Meeting may resolve, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after allowance for the reserve, may be either carried forward or credited to an extraordinary reserve account.

The General Meeting may resolve to declare interim dividends. The Board may also pass a resolution to declare an interim dividend from the profits made in the current financial year.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, natural or legal persons, appointed by the General Meeting which shall specify their powers and set down their remuneration.

Once the liquidation of the Company is complete, the assets of the Company shall be allocated to the members pro rata of their participation in the share capital of the company.

The Sole Member may resolve to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, personally assuming the payment of all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Applicable law

Art. 23. These articles of association shall apply insofar as the laws aforementioned in article 1 shall not provide otherwise."

Seventh resolution

The Sole Member resolves to remove all the incumbent directors and to appoint with immediate effect the following individuals as Board members of the Company for an unlimited term:

- Alan R. Hay, born on November 1st, 1951 in Aberdeen, Scotland, residing at Dorfstrasse 19A, 6340 Baar, Switzerland; and

- Alan P. Duncan, born on March 5th, 1954 in Aberdeen, Scotland, residing at Wellhead Road, Farburn Industrial Estate, Dyce, Aberdeen, Scotland AB21 7HG,
are appointed Class B Board Members;

- Robert W. Adriaansen, born on September 7th, 1955 in The Hague, The Netherlands, professionally residing at 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

- Christopher Maan, born on February 10th, 1984 in Schiedam, The Netherlands, professionally residing at 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
are appointed Class A Board Members.

Eighth resolution

The Sole Member resolves that the Company shall have its registered office and central administration at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ninth resolution

The Sole Member resolves to increase the subscribed share capital of the Company by 2,750,000 (two million seven hundred and fifty thousand United States Dollars) in order to bring from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) divided into 4,000 (four thousand) registered shares with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, to the amount of USD 2,770,000 (two million seven hundred and seventy thousand United States Dollars), by the issue of 550,000 (five hundred and fifty thousand) new shares having a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, having the same rights as the shares already existing.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Member here represented by Robert W. Adriaansen, prenamed, acting by virtue of a power of attorney granted on 23 September 2009 declares to subscribe for the 550,000 (five hundred and fifty thousand) new shares and to pay them up fully by a contribution in kind of 2 (two) receivables described in Exhibit I hereto as at 23

September 2009, and which after signature "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Valuation

The total amount of the contribution is valued at 2,750,000 (two Million seven hundred and fifty thousand United States Dollars).

Tenth resolution

As a consequence of the previous resolution, the Sole Member resolves to amend article eight of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 2,770,000 (two million seven hundred and seventy thousand United States Dollars) represented by 554,000 (five hundred and fifty-four thousand) shares with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each."

There being no further business, the meeting was adjourned.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 2,900 (two thousand nine hundred euro).

Statement

The undersigned notary, who reads and understands English, states herewith that upon request of the aforementioned appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NOBLE CORPORATION, une société exempte à responsabilité limitée (exempt limited company) régie selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège P.O. Box 309GT, Uglad House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïman, ici représentée par Robert W. Adriaansen, attorney-at-law, demeurant professionnellement à Luxembourg-Ville, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2009.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- NOBLE CORPORATION est l'associé unique ("Associé Unique") de NOBLE HOLDING INTERNATIONAL (CAYMAN) LIMITED, une société exempte à responsabilité limitée (exempt limited company) régie selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège P.O. Box 309GT, Uglad House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïman (la "Société").

- Que par une résolution du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 23 septembre 2009, la Société a décidé de transférer son siège social et son administration centrale des Iles Caïman au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Iles Caïman afin de donner effet à cette décision ont été dûment accomplies.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société des Iles Caïman au Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date du présent acte sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom de NOBLE HOLDING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l. et acquisition de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert de son siège social au Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan d'ouverture de la Société au jour du présent acte;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 9,997 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-sept Dollars des Etats-Unis), payée à partir du compte de prime d'émission,

5. Regroupement de la totalité des parts sociales existantes au taux de 5 pour 1,
6. Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises;
7. Révocation des gérants actuels et nomination de quatre (4) nouveaux gérants pour une durée illimitée;
8. Établissement du siège social de la Société au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
9. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 2,750,000 (deux millions sept cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis);
10. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social sous 9. par l'Associé Unique, par l'apport en nature de 2 (deux) créances;
11. Modification de l'article 8 des statuts de la Société; et
12. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit ci-avant, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société des Iles Caïman au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution mais en parfaite continuité sociétaire et légale. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises par le droit des Iles Caïman afin de donner effet à un tel transfert, ont déjà été dûment accomplies.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée dénommée NOBLE HOLDING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., qu'elle acquière la nationalité luxembourgeoise et soit, à compter de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve le bilan d'ouverture de la Société au jour du présent acte et dont une copie restera annexée au présent acte. Afin d'éviter tout doute, l'Associé Unique reconnaît que le bilan de la Société comprend un prêt participatif d'une valeur nominale de USD 1,449,521,813.79 (un milliard quatre-cent quarante-neuf millions cinq cent vingt et un mille huit cent treize Dollars des Etats-Unis et soixante-dix neuf cents), lequel constitue une dette de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de USD 9,997 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-sept Dollars des Etats-Unis), en vue de le porter de son montant actuel de USD 10,003 (dix mille trois Dollars des Etats-Unis) divisé en 10,003 (dix mille trois) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis) chacune, à un montant de USD 20,000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis), par l'émission de 9,997 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis) chacune, jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

Cette augmentation sera payée à partir du compte de prime d'émission selon le bilan d'ouverture approuvé à la troisième résolution ci-dessus.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les 20.000 (vingt mille) parts sociales existantes d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis) chacune en 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, par, l'échange de 5 (cinq) parts sociales existantes pour 1 (une) part sociale nouvelle.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide refondre complètement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

Les statuts de la Société se liront dans leur version française comme suit:

"Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il existe de par cet acte une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, en particulier les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, inclus l'article 209, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées et les présents statuts.

A tout moment, l'Associé Unique peut s'associer à un ou plusieurs autres associés et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société comporte un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés (l'"Assemblée Générale").

Art. 2. La dénomination de la société est NOBLE HOLDING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par Assemblée Générale extraordinaire statuant selon les mêmes modalités que celles requises pour modifier les présents statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance (la "Gérance").

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, la Gérance peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la Gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des libertés civiles, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un (1) seul droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un tiers non-associé, à moins que les associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y aient consenti en Assemblée Générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par une Gérance composée d'au moins deux (2) membres, devant être des personnes physiques et qui ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Au moins un (1) membre de la Gérance (un "Gérant") doit être élu parmi des candidats demeurant ou ayant leur lieu de travail unique et permanent au Grand-Duché de Luxembourg (les "Gérants A") et au moins un (1) membre de la Gérance doit être élu parmi des candidats qui ne sont pas tenus de demeurer en un endroit déterminé (les "Gérants B").

Les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants sont élus par l'Assemblée Générale réunie en séance plénière, ou éventuellement, par l'Associé Unique, laquelle ou lequel le cas échéant, détermine leur rémunération. Les Gérants A et Gérants B sont élus à la majorité simple des parts présentes ou représentées.

Tout Gérant peut être révoqué par l'Associé Unique ou le cas échéant par l'Assemblée Générale.

La Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés de Gérants, tel qu'elle le jugera adapté, et déterminera leurs pouvoirs.

La Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un (1) Directeur-Général et à des dirigeants, associés ou non, et qui devront gérer la bonne marche quotidienne de la société, auront les pouvoirs de la Gérance comme elle le juge nécessaire et agiront sous sa surveillance.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 12. La Gérance peut élire parmi ses membres un (1) président (le "Président") et un (1) vice-président (le "Vice-Président"). La Gérance peut également nommer un (1) secrétaire qui n'est pas obligatoirement Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions de la Gérance.

La Gérance se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président préside toutes les réunions de la Gérance, mais en son absence, la Gérance peut désigner à la majorité des Gérants présents à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Notification écrite de toute réunion de la Gérance doit être donnée les Gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il peut être dérogé à cette convocation suite à l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion de la Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement prise par la Gérance.

Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion de la Gérance en désignant par écrit ou par e-mail, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre Gérant comme son mandataire.

Un Gérant peut représenter plusieurs de ses pairs.

Tout Gérant peut participer à une réunion de la Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

La Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux (2) Gérants, dont au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B, sont présents ou représentés.

Toutes les décisions doivent être prises par approbation à la majorité simple des voix des Gérants, présents ou représentés à cette réunion.

La Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout constitue le procès-verbal faisant preuve de la résolution prise.

Art. 13. La Société est engagée par les signatures conjointes d'un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B.

Les procès-verbaux de toutes les réunions de la Gérance sont signés par le Président ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par deux (2) Gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou autrement sont signés par le Président ou par un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

Art. 14. La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) Gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés seulement et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

Décisions des associés

Art. 16. Les décisions des associés sont prises en Assemblée Générale.

Art. 17. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale, une seconde Assemblée Générale est immédiatement convoquée par lettre recommandée aux associés.

Lors de cette deuxième Assemblée Générale, les résolutions sont adoptées à la majorité des voix quel que soit le nombre de parts sociales représentées.

Toutefois, les résolutions ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute Assemblée Générale se tient au Grand Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que la Gérance peut déterminer.

L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus à la Gérance sont prises par l'Associé Unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la Gérance établit le bilan qui doit contenir l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe résumant tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et associés envers la Société.

La Gérance prépare en même temps un compte de profits et pertes, lequel est soumis pour approbation à l'Assemblée Générale conjointement avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent positif du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale a atteint un dixième du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution de cette réserve légale, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale se trouve entamée.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, l'Assemblée Générale peut, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction pour la réserve légale, le bénéfice est reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

L'Assemblée Générale peut décider de déclarer des acomptes sur dividendes.

La Gérance peut également décider de déclarer un dividende intérimaire provenant des bénéfices réalisés pendant l'année en cours.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, sa liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

L'Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 23. Les présents statuts trouveront leur application partout où les lois mentionnées à l'article 1^{er} le contraire ne disposent pas autrement."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer les gérants actuels et de nommer comme Gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Alan R. Hay, né le 1^{er} novembre 1951 à Aberdeen, Ecosse, résidant Dorfstrasse 19A, 6340 Baar, Suisse; et
- Alan P. Duncan, né le 5 mars 1954 à Aberdeen, Ecosse, résidant à Wellhead Road, Farburn Industrial Estate, Dyce, Aberdeen, Scotland AB21 7HG,
sont nommés Gérants B;
- Robert W. Adriaansen, né le 7 septembre 1955 à La Haye, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- Christopher Maan, né le 10 février 1984 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
sont nommés Gérants A.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société de USD 2.750.000 (deux millions sept cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis), afin de le porter de son montant actuel de USD 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis), divisé en 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, à un montant de USD 2.770.000 (deux millions sept cent soixante-dix mille Dollars des Etats-Unis), par émission

de 550.000 (cinq cent cinquante mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, l'Associé Unique et ici représenté par Me Robert W. Adriaansen, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2009, a déclaré souscrire les 550.000 (cinq cent cinquante mille) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par apport en nature, de 2 (deux) créances décrites dans l'Annexe I au 23 septembre 2009, laquelle, après signature "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Evaluation

Le montant total de l'apport est évalué à USD 2.750.000 (deux millions sept cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis).

Dixième résolution

En conséquence de la résolution ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article huit des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 2.770.000 (deux millions sept cent soixante-dix mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 554.000 (cinq cent cinquante-quatre mille) parts sociales de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est ainsi ajournée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.900 (deux mille neuf cents euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui lit et comprend l'anglais, certifie par la présente qu'à la demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. W. Adriaansen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 septembre 2009. Relation: LAC/2009/539367. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009125326/556.

(090151708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

KKR Future Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 147.082.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009125275/12.

(090150680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

JP Immo-Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 138.572.

—
Acte sous seing privé du 23 septembre 2009

Entre

1) Monsieur Jean-Marc WECKER, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 6 mai 1958, demeurant à F-57330 Entringe, 10, rue Principale, ci-après le cédant,

2) Monsieur Jean-Claude MOSCHENI, électricien, né à Esch-sur-Alzette le 19 février 1971, demeurant à L-4380 Ehlerange au 67 rue d'Esch, ci après le cédant,

et

3) Monsieur Pascal LIETZ, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 20 juillet 1969, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome, ci-après le cessionnaire

a été convenu ce qui suit:

Première décision

Monsieur Jean-Marc WECKER, précité, cède 33 parts sociales d'une valeur nominale de 125.- € chacune, entièrement libérées de la société JP Immo-Consult Sàrl ayant son siège social au 2 rue Vieille à L-3284 Bettembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 138572.

Deuxième décision

Monsieur Jean-Claude MOSCHENI, précité, cède 33 parts sociales d'une valeur nominale de 125.- € chacune, entièrement libérées de la société JP Immo-Consult Sàrl ayant son siège social au 2 rue Vieille à L-3284 Bettembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 138572.

Troisième décision

Monsieur Pascal LIETZ, précité, accepte ces 66 parts sociales d'une valeur nominale de 125.- € chacune, entièrement libérées. Par conséquent Monsieur Pascal LIETZ devient actionnaire unique de la société JP Immo-Consult Sàrl ayant son siège social au 2 rue Vieille à L-3284 Bettembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B138572.

Quatrième décision

Le prix de cession des parts sociales s'élève à 1.- €. La présente cession est effective avec effet immédiat, le cédant certifiant ayant touché le prix de cession en date de ce jour.

Fait en trois exemplaires à Bettembourg, le 23 septembre 2009.

Jean-Marc Wecker / Jean-Claude Moscheni / Pascal Lietz

Le cédant / Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2009125261/36.

(090150776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Keane, Piper & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.934.

—
Mention rectificative du dépôt du 08/04/2009 (No L090052176)

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009125483/16.

(090151261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Teckimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 100.814.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 septembre 2009, que:

Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Bernard RICCOBONO, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 76, rue A Ambroise Croisat, Saint-Denis, F-93200 Paris,
- Monsieur Jean-François BRIENT, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6, rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg,
- Monsieur François WINANDY, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Fiduciaire Everard & Klein, avec siège social au 83, rue de la Libération, Itzig, L-5969 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009125262/23.

(090150838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Everfin International-Finint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 68.394.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 septembre 2009, que:

Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009:

- Monsieur Jean-Claude SCHAEFFER, Administrateur, demeurant au 40, rue des Anémones, L-1129 Luxembourg
- Monsieur Luigi DELL'ACQUA, Directeur de Banque, demeurant à Via Canova, 16, CH-6900 Lugano,
- Monsieur Giancarlo VISCARDI, Avocat, demeurant au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009125260/19.

(090150762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Kalle Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009125276/12.

(090150438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 24.724.

—
RECTIFICATIF

Suite au dépôt rectificatif envoyé le 19 mai 2008 sous la référence "L080071212.04", veuillez noter que le nom de Monsieur Dimosthenis ARCHONTIDIS, Membre du Conseil d'Administration de notre établissement, n'a pas été publié correctement et conformément à ses papiers d'identité et aux minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mars 2008.

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir corriger comme suit:

Monsieur Dimosthenis ARCHONTIDIS (à la place de M. Dimosthenis ARHODIDIS).

Veuillez trouver ci-joint une copie de son passeport ainsi que le formulaire pour la modification.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos salutations distinguées.

Luxembourg, le 24 Septembre 2009.

Lena LASCARI / Vincenzo LOMONACO

Administrateur Délégué / Directeur Général

Référence de publication: 2009125250/19.

(090150454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Fitness and Health Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 140.746.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 juillet 2009 que:

Monsieur Heinen Jacques démissionne de sa fonction de gérant technique.

Madame Irène HEINEN, née le 15.06.1952 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 41, rue Arthur Useldinger, est nommée gérant technique pour une durée indéterminée.

Le mandat du gérant administratif Monsieur David HEINEN, né le 07.01.1982 à Luxembourg, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 41, rue Arthur Useldinger, est reconduit pour une durée indéterminée.

Le siège social est transféré du 26, boulevard JF Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette, au 7, avenue Rock n' Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009125308/18.

(090150747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Valianna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.192.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 11 septembre 2009*

- La démission de Monsieur Pierre HOFFMANN, Réviseur d'Entreprises, né le 7 septembre 1951 à Luxembourg, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg de son mandat d'Administrateur est acceptée avec effet immédiat.

- Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3.

Certifié sincère et conforme

Pour VALIANNA S.A.

C. BLONDEAU / R. THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009125396/17.

(090150599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

UCI, United Consultants International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 81.470.

—
*Auszug aus dem Protokoll
der Ordentlichen Hauptversammlung vom 14. August 2009*

An Stelle von Frau Kerstin KLEUDGEN wird Frau Tanja FELLMANN mit Berufsanschrift in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlußprüfers werden verlängert bis zur Hauptversammlung welche im Jahr 2014 stattfindet.

VERWALTUNGSRAT

- Frau Ellen PHILIPPI, mit Berufsanschrift zu L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange
- Frau Tanja FELLMANN, mit Berufsanschrift zu L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange
- Herr Andreas FELLMANN, mit Berufsanschrift zu L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange

PRÜFUNGSKOMMISSAR

- LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009125391/20.

(090150701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

United Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 25.468.

—
*Auszug aus dem Protokoll
der Ordentlichen Hauptversammlung vom 17. September 2009*

An Stelle von Frau Kerstin KLEUDGEN wird Frau Tanja FELLMANN mit Berufsanschrift in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlußprüfers werden verlängert bis zur Hauptversammlung welche im Jahr 2014 stattfindet.

VERWALTUNGSRAT

- Frau Ellen PHILIPPI, mit Berufsanschrift zu L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange
- Frau Tanja FELLMANN, mit Berufsanschrift zu L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange
- Herr Andreas FELLMANN, mit Berufsanschrift zu L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange

PRÜFUNGSKOMMISSAR

- LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009125393/20.

(090150704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Immo Frisange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 113.259.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009125460/13.

(090151510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Kestego SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 139.874.

—
*Extrait de résolutions de l'Assemblée
Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 juin 2009*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, Pricewaterhouse-Coopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, Espace Ariane, L-1014 Luxembourg pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme
Bénédicte LOMMEL / Nathalie SCHROEDER
Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009125377/18.

(090150793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Pricourt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 68.458.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 mai 2009 à 11.30 heures*

Ratification et acceptation de la démission de Monsieur Reinald Loutsch à compter de ce jour.

Nomination de Madame Roux-Sevelle Catherine, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en tant qu'Administrateur remplaçant, pour une durée d'un an, son mandat prendra fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

*Pour la société
Signature
Un Administrateur*

Référence de publication: 2009125378/18.

(090150812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Centaur Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 96.235.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2008 à 12.00 heures*

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B 51.238, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

*Pour la société
Signature
Un administrateur*

Référence de publication: 2009125379/18.

(090150815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Compagnie Financière Holding «La Petite Amboise» S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.993.

—
*Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale
Ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 14 août 2009*

5^{ème} Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Blondeau, Monsieur Nour-Eddin Nijar et Monsieur Romain Thillens, ainsi que celui de Commissaire de la société HRT Révision S.A. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour Compagnie Financière Holding «La Petite Amboise» S.A.

Signature

Référence de publication: 2009125369/17.

(090150394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Itach A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.775.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du conseil d'administration en date du 21 septembre 2009*

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009125371/17.

(090150383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

N N B, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.893.

—
*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 18 août 2009*

4^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat les mandats d'Administrateur de Monsieur Romain THILLENS, Monsieur Christophe BLONDEAU et Monsieur Dominique RANSQUIN, ainsi que celui de Commissaire de Madame Annette MICHELS, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour N N B S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009125372/19.

(090150381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Netcore PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue de Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.100.

—
*Extrait des résolutions prises par le conseil
d'administration en date du 16 mars 2009*

Le conseil d'administration nomme administrateurs délégués, avec effet rétroactif au 3 juillet 2008, avec pouvoir de gestion journalière conjointe à deux

- Monsieur John ROLLINGER, demeurant 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur Mess,
- Madame Andrée ROLLINGER-WEIMERSKIRCH, demeurant 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur Mess
- Monsieur Henri SEITER, demeurant 12, Batzent, L-8551 Noerdange

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009125356/18.

(090150665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Finsevi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.811.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 juin 2009*

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur PAOLETTI Vittorio sont renommés administrateurs. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur GIANELLO Lorenzo, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

FINSEVI S.A.

Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009125366/18.

(090150450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Korpus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.126.

—
Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour KORPUS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009125031/16.

(090150700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

I.C. Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 50.766.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la tenue
du Conseil d'Administration au siège social en date du 2 avril 2009*

3^{ème} Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Madame Christiane ISTACE, ayant son adresse au 73, rue du Chauffour, B-5190 Spy, Belgique. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Signature.

Référence de publication: 2009125399/14.

(090150586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Trabor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 108.515.

—
*Résolution prise par le Conseil
d'Administration en date du 14 novembre 2008*

- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, Administrateur, né le 10 septembre 1952 à Marrakech, Maroc, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

L. PEIFFER / N.-E. NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009125398/15.

(090150590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

JÜRGEN - SCHILLO G.m.b.H., Frisör und Toupetstudio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 4, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 33.018.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009125462/13.

(090151508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Sigur H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 104.744.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009125493/12.

(090151534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Viehzentrale Weideland G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 107.475.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, den achtzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch,

Ist erschienen:

Der wirtschaftliche Verein "Erzeugergemeinschaft Weideland w.V.", mit Sitz in D-54634 Bitburg, Johannes-Keplers-trasse, 7,

gegründet unter Privatschrift am 1. März 1998,

hier vertreten durch Ihren Vorsitzenden, Herrn Manfred HOFFMANN, Rentner, wohnhaft in Üxheim-Niederehe und ihren Geschäftsführer, Herrn Berthold MAJERUS, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Körperich,

welche Komparentin, handelnd in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "VIEHZENTRALE WEIDELAND. G.m.b.H." mit Sitz in L-9401 Vianden, 27, rue du Vieux Marché, gegründet zufolge Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, vom 13. April 2005 veröffentlicht im Memorial C, Nummer 877 vom 10. September 2005, eingeschrieben im Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 107475, den amtierenden Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

- 1) Die Gesellschafterin beschließt mit sofortiger Wirkung die Auflösung der vorgenannten Gesellschaft.
- 2) Die Gesellschafterin erklärt sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernommen zu haben.
- 3) Die Liquidation ist hiermit als definitiv abgeschlossen zu betrachten.
- 4) Sämtliche für die Gesellschaft relevanten Dokumente, Bilanzen etc werden für die Dauer von 5 Jahren beim wirtschaftlichen Verein "Erzeugergemeinschaft Weideland w.V.", vorgeannt, aufbewahrt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Hoffmann, Majerus, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2009. Relation: DIE / 2009 / 9109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 24. September 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009124900/35.

(090150932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Coldstream Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.761.

—
Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T Luxembourg SA (précédemment dénommée Citco Luxembourg SA) informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 4 avril 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Coldstream Sàrl, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (la 'Société'), et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, en tant que reprenneur du contrat conclu avec Citco (Luxembourg) S.A.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également de la démission du Gérant Unique de la société, sa démission prenant effet ce jour:

- Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant unique de la Société.

Fait à Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Fabrice Geimer / Christelle Ferry.

Référence de publication: 2009125328/18.

(090150337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

R.B.I.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 52.203.

Extraits des résolutions prises lors de la tenue du Conseil d'Administration au siège social en date du 17 mars 2009 et des résolutions prises lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires au siège social en date du 22 juin 2009

3^{ème} Résolution du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Réginald BADA, ayant son adresse au 13, rue de Reims, L-2417 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2015.

5^{ème} Résolution de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale constate que l'adresse de l'Administrateur-délégué Monsieur Réginald BADA a été transférée, au 23 juillet 2008 du 5, route d'Arlon à L-9176 Niederfeulen, au 13, rue de Reims à L-2417 Luxembourg.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009125400/18.

(090150573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Aceras Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.286.

STATUTES

In the year two thousand and nine,
on the twenty-third day of the month of September.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,
there appeared:

"Gevag Gesellschaft fur Anlage und Verwaltung AG", a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, established and having its registered office at Wydlerweg 8, CH-8047 Zurich (Switzerland),

here represented by:

Mrs Bérénice KUNNARI, employee, with professional address at 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
by virtue of a proxy given to her on 22 September 2009,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such proxy holder of the appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which the prenamed party declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "ACERAS INVESTMENT S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed corporate capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31'000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders, Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of June of each year at 02.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The provisions of the present article shall not apply as long as the composition of the board of director is limited do one (1) member only.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year. Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in June 2010.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "Gevag Gesellschaft für Anlage und Verwaltung AG" above-mentioned.

All the shares have been entirely paid up in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons and company are appointed as directors:

1) Mr Gilies JACQUET, employee, born in St. Mard (Belgium), on 07 February 1964, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Mr Onno BOUWMEISTER, employee, born in Maarssen (Belgium), on 26 January 1977, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3) The company "Lux Business Management S.à r.l", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79 709), Mr Gerard VAN HUNEN, employee, born in Graevenhage (The Netherlands), on 15 September 1967, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, will act as permanent representative.

3. The following company is appointed statutory auditor:

the company "CO-VENTURES S.A.", a "société anonyme" established and having its registered office at 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 48 838).

4. The term of office of the directors and statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2014.

5. The address of the Company is set at 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Gevag Gesellschaft für Anlage und Verwaltung AG", une société constituée et existant sous les lois de la Suisse, établie et ayant son siège social à Wydlerweg 8, CH-8047 Zurich (Suisse),

ici représentée par:

Madame Bérénice KUNNARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée le 22 septembre 2009,

laquelle procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "ACERAS INVESTMENT S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas lorsque la composition du conseil d'administration est limitée à un (1) membre.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en juin 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la "Gevag Gesellschaft fur Anlage und Verwaltung AG" pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

96079

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes et la société suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs:

1) Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique), le 07 février 1964, domicilié professionnellement au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Monsieur Onno BOUWMEISTER, employé privé, né à Maarssen (Belgique), le 26 janvier 1977, domicilié professionnellement au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3) La société "Lux Business Management S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 79 709), Monsieur Gérard VAN HUNEN, employé, né à Graevenhage (Pays-Bas) le 15 septembre 1967, domicilié professionnellement au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société "CO-VENTURES S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 48 838).

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.

5. L'adresse de la Société est établie au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. KUNNARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11277. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009125345/447.

(090150981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Sebino Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 137.311.

Il résulte des cessions de parts sous seing privé du 9 septembre 2009, que toutes les parts représentatives de l'intégralité du capital social de la société SEBINO PROPERTIES S. à r. l., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, sont dorénavant détenues comme suit:

- 6.300 (six mille trois cents) parts: SRE ONE S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 143.056,

- 700 (sept cents) parts: FRANCIACORTA PROPERTY MANAGEMENT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 102.990.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009125357/17.

(090150635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

La Voile Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.415.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2009

L'associé unique de la société LA VOILE s.à r.l., constituée en date du 12 mai 2009 aux termes d'un acte reçu par le Notaire Frank MOLITOR de résidence à Dudelange, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

Résolution

- 1) Constatation de la démission de Monsieur Christian EL KHAL de ses fonctions de gérant administratif
- 2) Constatation de la nomination de Monsieur Manuel CASTILLA, qui reprend les fonctions de gérant administratif

Sont présents:

Monsieur Christian EL KHAL, gérant administratif et associé unique, né le 22.06.1964 à Sousse (Tunisie) et demeurant à L-3924 Mondercange, 6, am Rousegaertchen, et

Monsieur Manuel CASTILLA, gérant administratif, né le 15.12.1972 à Linares (Espagne) et demeurant à L-3394 Roser, 28, Grand-rue

Conformément à l'article 1690 du Code Civil, Monsieur Christian EL KHAL, gérant administratif en fonction à ce jour, accepte et reconnaît, au nom de la société, cette démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Esch/Alzette, le 01 juillet 2009.

M. Christian EL KHAL / M. Manuel CASTILLA.

Référence de publication: 2009125254/25.

(090150563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 13, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 146.635.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2009125288/14.

(090150828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Bakery Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.177.

—
Veillez noter qu'en date du 9 avril 2009, la dénomination de l'associée unique a été changée de Cliau B.V. en LAT 53 B.V. et dont le siège social est à présent à NL-2624 ES Delft, Martinus Nijhofflaan.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Bakery Investment Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009125401/14.

(090150562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Biomet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.947.

—
*Extrait de la décision prise
par l'associée unique en date du 17 juillet 2009*

La société anonyme ERNST & YOUNG a démissionné de son mandat de réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Biomet Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009125402/15.

(090150557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Wasdale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.779.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Pour Wasdale Luxembourg S.à r.l.
M. Julien FRANCOIS
Gérant

Référence de publication: 2009125554/14.

(090151456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Kebo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.680.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Pour Kebo Holding S.A.
M. Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2009125555/13.

(090151453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Swisscanto (Lu) Portfolio Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 49.187.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWISSCANTO (LU) PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009125565/12.

(090151428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

First Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.137.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009125541/10.

(090151368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

First Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.137.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009125543/10.

(090151364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Flex-N-Gate Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2009125547/13.

(090151359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Topdanmark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 33.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125549/10.

(090151350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

WH Selfinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125550/10.

(090151348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Palmer Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.958.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Palmer Offices S.à r.l.
Mr Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2009125552/13.

(090151461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Bibas S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 82.587.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 20 janvier 2009 no L090010315.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125573/12.

(090151483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Point Lobos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 136.911.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Point Lobos S.à r.l.
Mr Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2009125553/13.

(090151458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Prentice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.143.

Mention rectificative du dépôt du 29 octobre 2008 (No L080158910)

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009125484/16.

(090151258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Holwoni International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.333.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the 24th of September.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Stichting Administratiekantoor Towerside, a corporation organized under the laws of Netherlands Antilles with registered office in Curacao (Netherlands Antilles), hereafter represented by Mr Jan Arie DEKKER with address in NL-2101 GC Heemstede, Van Merlenlaan, 25 (the Netherlands), by virtue a proxy given under private seal to him on the 18th September 2009, which will remain annexed hereto and registered with the present deed (together "the Shareholder").

Such appearing party in the capacity in which he acted has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Holwoni International, a corporation organized under the laws of Netherlands Antilles, with registered office in Pietermaai 123, Curaçao (Netherlands Antilles), in process of deregistration at the Commercial Register of Curacao ("the Company"), so that he can validly deliberate and decide on all the items of the following agenda, for which he has been fully informed:

Agenda

1. Acknowledgement and confirmation of the resolutions taken by the Shareholder in Curacao (Netherlands Antilles) regarding, inter alia, (i) the transfer of the central administrative seat and the registered office without dissolution and without interruption of the current financial year from January 01, 2009 to December 31, 2009 from Curacao (Netherlands Antilles) to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and with effect as of the date of Shareholder's resolution and (ii) the approval of an interim balance sheet as of June 01, 2009 and a confirmation certificate;

2. Adoption of the Luxembourg nationality and subsequent submission of Luxembourg laws, adoption of the form of a "société à responsabilité limitée" and confirmation related to the current financial year;

3. Restatement of the by-laws in order to bring them in conformity with Luxembourg laws;

4. Determination of the registered office;

5. Appointment of managers;

6. Miscellaneous.

II. After having approved the foregoing and after deliberation, the Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholder taken on 23th September 2009 in Curaçao (Netherlands Antilles) regarding, inter alia, (i) the transfer of the central administrative seat and the registered office without dissolution and without interruption of the current financial year from January 01, 2009 to December 31, 2009 from Curacao (Netherlands Antilles) to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and with effect as of the date of Shareholder's resolution and (ii) the approval of an interim balance sheet as of June 01, 2009 and a confirmation certificate, which will remain annexed to the present deed, from which appear that the value of the Company's assets and liabilities corresponds at least to the share capital of 25.000,-eur.

Second resolution

The Shareholder resolved that the Company shall adopt the Luxembourg nationality and subsequently be submitted to Luxembourg laws and adopt the form of a "société à responsabilité limitée" and furthermore confirmed that the current financial year has started on January 01, 2009 and will be terminated on December 31, 2009, subject to the precedent condition of the fulfilment of the process of deregistration at the Commercial Register of Curaçao.

Third resolution

The Shareholders resolved to proceed to a restatement of the Company's by-laws in order to bring them in conformity with Luxembourg laws.

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Holwoni International S.à r.l. ".

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s) and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

§ to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;

§ to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)");

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

§ to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at 25.000,-eur represented by 42.100 shares without nominal value fully paid in.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 10. Register of shares. There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

Art. 13. Power of the manager(s). The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as Class A Manager and Class B Manager, the Company will only be bound towards third parties (i) by the sole signature of any Class A Manager as well as (ii) by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Interim dividend. The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Art. 16. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all members at least three (3) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Manager and Class B Manager, such quorum shall only be met if all Class A Manager and at least one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Manager and Class B Manager, such majority shall only be met if a majority of Class A Manager has agreed.

Art. 17. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 19. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 20. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 21. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 22. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 23. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 24. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting.

Art. 25. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 26. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 27. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 28. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to fix the address of the registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (Grand-Duchy of Luxembourg).

Fifth resolution

The Shareholder resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholder taken on 23 September 2009 in Curaçao (Netherlands Antilles) regarding the resignation of TMF (Netherlands Antilles N.V.) as sole manager of the Company and the discharge granted in connection with such resignation.

The Shareholder resolved to appoint as managers of the Company for unlimited duration:

- Mr Jan Arie DEKKER, company director, born on March 19, 1948 in Gravenhage (the Netherlands), with address in NL-2101 GC Heemstede, Van merlenlaan, 25 (the Netherlands);

- TMF Corporate Services S.A., with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84 993.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2.100.-

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Pardevant, Maître Blanche MOUTRIER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Stichting Administratiekantoor Towerside, une société de droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social Curaçao (Antilles Néerlandaises), représentée par M. Jan Arie DEKKER demeurant à NL-2101 GC Heemstede, Van Merlenlaan, 25 (Pays-Bas), en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 18 septembre 2009, laquelle restera annexée au présent acte et sera déposée avec cet acte (ensemble "l'Associé").

Lequel comparant ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'Associé est l'associé unique de Holwoni International, une société de droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Peietermaai 123, Curaçao (Antilles Néerlandaises), en cours de désimmatriculation auprès du Registre de Commerce de Curaçao ("la Société"), de sorte qu'il peut délibérer et décider sur tous les points de l'agenda suivant, pour lesquels il a été pleinement informé:

Agenda

1. Reconnaissance et confirmation des décisions prises par l'Associé à Curaçao (Antilles Néerlandaises) concernant, entre autre, (i) le transfert de l'administration centrale et du siège social sans dissolution et sans interruption de l'exercice social en cours du premier janvier 2009 au 31 décembre 2009 de Curaçao (Antilles Néerlandaises) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et avec effet à la date de la décision de l'Associé et (ii) de l'approbation du bilan intermédiaire arrêté au premier juin 2009 et d'un certificat de confirmation;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise et subséquente soumission aux lois luxembourgeoises et adoption de la forme d'une "société à responsabilité limitée" et confirmation relative à l'exercice social en cours;

3. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises;

4. Détermination du siège social;

5. Nominations de gérants;

6. Divers.

II. Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Associé a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de reconnaître et de confirmer les décisions prises par l'Associé le 23 septembre 2009 à Curaçao (Antilles Néerlandaises) concernant, entre autre, (i) le transfert de l'administration centrale et du siège social sans dissolution et sans interruption de l'exercice social en cours du premier janvier 2009 au 31 décembre 2009 de Curaçao (Antilles Néerlandaises) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et avec effet à la date de la décision de l'Associé et (ii) de l'approbation du bilan intermédiaire arrêté au premier juin 2009 et d'un certificat de confirmation, lesquels resteront annexés au présent acte, et desquels il ressort que l'actif net des la Société correspond au moins au capital social 25.000,-eur.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et subséquemment soit soumise aux lois luxembourgeoises et adopte la forme d'une "société à responsabilité limitée" et supplémentairement ont confirmé que l'exercice social en cours a commencé le premier janvier 2009 et se terminera le 31 décembre 2009, sous réserve de l'accomplissement des formalités de désimmatriculation auprès du Registre de Commerce de Curaçao.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "Holwoni International S.à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

§ conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

§ avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

§ accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de 25.000,-eur représenté par 42.100 parts sociales sans valeur nominale entièrement libérées.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 10. Registre des parts sociales. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

Art. 11. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) par la seule signature d'un Gérant de Catégorie A ainsi que (ii) par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Acompte sur dividende. Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statut.

Art. 16. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

La convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera communiquée par écrit à tous les membres au moins trois (3) jours avant la tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature et les circonstances de l'urgence devant être indiquées dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si tous les Gérant de Catégorie A et au moins un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, cette majorité ne sera atteinte que si une majorité de Gérant de Catégorie A ont votés pour.

Art. 17. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 19. Responsabilité des gérant(s). Les Gérants n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 21. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 27. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (Grand-Duché de Luxembourg).

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de reconnaître et de confirmer les décisions prises par l'Associé le 23 septembre 2003 à Curaçao (Antilles Néerlandaises) concernant la démission de TMF (Netherlands Antilles N.V.) de ses fonctions de gérant unique de la Société et la décharge donnée en relation avec cette démission.

L'Associé a décidé de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jan Arie DEKKER, administrateur, né le 19 mars 1948 à Gravenhage (Pays-Bas), demeurant à NL-2101 GC Heemstede, Van merlenlaan, 25 (Pays-Bas);

- TMF Corporate Services S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (Grand-Duché of Luxembourg) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84 993.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 2.100.-€.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.A.Dekker, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009126648/536.

(090152444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Spartex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 37.434.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 30 juillet 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes de:

- Monsieur Jean-Marc JORAND, avec adresse professionnelle au 4, rue de la Rôtisserie, CH-1204 Genève;
- Madame Corinne JORAND, avec adresse professionnelle au 4, rue de la Rôtisserie, CH-1204 Genève;
- Madame Mélodie JORAND, avec adresse professionnelle au 4, rue de la Rôtisserie, CH-1204 Genève;
- EXELFID SOCIETE FIDUCIAIRE S.A., commissaire aux comptes, dont le siège social se trouve au 4, rue de la Rôtisserie, CH-1204 Genève.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2009126651/19.

(090152714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Patron Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 140.637.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, le dépôt relatif au transfert de parts sociales du 25 septembre 2008, déposé au Registre du Commerce en date du 4 novembre 2008 sous la référence L.080161618.05 doit être lu de la manière suivante:

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 25 septembre 2008 que la société Patron Investments S.à r.l. a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait à la société PATRON CAPITAL GP III Limited, ayant son siège social au Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, Royaume-Uni, registered under number 97969, actant pour le compte de Patron Capital L.P. III, ayant son principal établissement à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar.

Pour extrait délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009126652/18.

(090152637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

CMS Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 81.525.

—
Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} septembre 2009

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de CMS Management Services S.A. (la "Société") qui s'est tenue le 1^{er} septembre 2009, il a été décidé comme suit:

- De nommer Madame Christelle Ferry en tant que Administrateur Délégué de la Société et donc de déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Christelle Ferry, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 28 août 2009, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Christelle Ferry
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009126654/17.

(090153224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Cyanea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.818.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 19 août 2009:

- Ancienne situation associées:

	Parts sociales
LB UK RE HOLDINGS LIMITED	225 parts sociales
M&W IMMOBILIEN -UND	
UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT MBH	25 parts sociales
Total	<u>250 parts sociales</u>

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
MURECON MUNICH REAL ESTATE CONSULTING GmbH, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la "local court" de Charlottenburg, Allemagne, sous le numéro HRB 114226, avec siège social à 13597 Berlin, Allemagne, Freiheit 6	200 parts sociales
B & A CONSULTING B.V., enregistrée auprès du Registre de Commerce de Hardenberg, Pays-Bas, sous le numéro 05028750, avec siège social à 3319 Dordrecht, Pays-Bas, Dillenburgstraat 6	25 parts sociales
M&W IMMOBILIEN- UND	
UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAF MBH	25 parts sociales
Total	<u>250 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CYANEA S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2009125235/31.

(090150890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

JCM Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 146.685.

RECTIFICATIF

Extrait de la résolution circulaire du conseil de gérance du 3 juillet 2009

Il résulte de la résolution circulaire du conseil gérance tenu en date du 3 juillet 2009 que:

Le Conseil de gérance a constaté une erreur concernant l'adresse du siège social dans l'acte de constitution de la Société publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°1324 du 9 juillet 2009, page 63528 et suivantes. Il est indiqué que le siège se trouve au 2, rue Jean-Pierre Brasseur alors qu'il se trouve au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance, a décidé de rectifier l'erreur relative au siège social de la Société et de procéder aux modifications nécessaires pour la publication de l'adresse exacte du siège social c'est à dire 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 25 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009125319/22.

(090150707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

WORLD COLOR PRESS INC., Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 74.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125819/10.

(090151332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Whirlpool Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.677.375,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.585.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009125820/11.

(090151328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Kitry Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125821/10.

(090151347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Isabelle Rosseneu.

Référence de publication: 2009125822/10.

(090151386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 106.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009125838/11.

(090151649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.
